

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Révision du règlement intérieur de la déchèterie à partir du 1er juin 2024

Suite aux évolutions du fonctionnement de la déchèterie (horaires canicule fixes l'été, développement de nouvelles filières) et à l'impact de la mise en place de la filière des déchets du bâtiment sur l'accueil des déchets professionnels, il est proposé de réviser le règlement intérieur en vigueur afin de l'actualiser et de modifier certains points.

La commission déchets ménagers réunie le 13 mars 2024 propose les modifications suivantes :

- Intégrer une annexe qui précise les conditions d'accueil des déchets du bâtiment (limité à 5m3/semaine pour les gravats) ;
- Modifier l'annexe des tarifs d'accueil des déchets professionnels : maintien de la tarification uniquement pour les encombrants à 30€/m3 et des apports en bennes non triés à hauteur de 50€/m3.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE d'intégrer au règlement actuel une annexe qui précise mes conditions d'accueil des déchets du bâtiment limité à 5m3 par semaine pour les gravats

ARTICLE 2 : FIXE les tarifs d'accueil des déchets professionnels à hauteur de 30€/m3 pour les encombrants non recyclables et à hauteur de 50€/m3 pour les déchets non triés

ARTICLE 3 : DIT que ce nouveau règlement sera mis en application dès le 1^{er} juin 2024

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 04/04/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 09/04/24
et de la publication le : 09/04/24*
Le Président,